



## INTRODUCTION

L'ENLÈVEMENT D'UN ENFANT est un problème délicat et complexe, même s'il ne déborde pas les frontières du Canada. La situation se complique encore quand d'autres pays entrent en jeu. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux unissent leurs efforts pour aider les parents dont l'enfant a été emmené illicitement à l'étranger ou que l'un des parents empêche de revenir au Canada. On compte à l'heure actuelle des centaines de cas de ce genre.

Chaque enlèvement d'enfant est un cas unique. Il est donc important que le parent aux prises avec ce problème collabore étroitement avec les représentants du gouvernement pour avoir les meilleures chances de retrouver son enfant. Vous devrez participer directement à la recherche et au retour de votre enfant. Un enlèvement est une expérience bouleversante qui, souvent, traîne en longueur. Le présent guide a pour objectif de vous présenter les démarches à suivre et de vous diriger vers les services susceptibles de vous aider.

La Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, qu'on appelle plus communément Convention de La Haye, est le principal traité international qui peut aider les parents dont les enfants ont été enlevés et emmenés dans un autre pays. En août 2005, la Convention avait été ratifiée par quelque 75 pays, dont le Canada. La Convention est d'un précieux secours pour les enfants enlevés dans les pays signataires; de fait, elle a permis le retour de plus de 400 d'entre eux dans notre pays.